

Procès-verbal de la séance ordinaire  
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite  
tenue le mardi 5 avril 2016 à 20 h  
à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville  
située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite

Sont présents :	M. André Léveillé	maire
	Mme Danielle Cormier	conseillère municipale
	M. Yvon Veillette	conseiller municipal
	M. Gilles Damphousse	conseiller municipal
	Mme Marie-Andrée Trudel	conseillère municipale
	M. Gaétan Tessier	conseiller municipal
	M. Jacques Carpentier	conseiller municipal
	Mme Alyne Trépanier	directrice générale
	Me Julie Marchand	greffière

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de M. le maire André Léveillé.

**2016-04-81**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère,  
appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller,  
et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

**2016-04-82**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,  
appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller,  
et résolu de dispenser la greffière de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les  
membres du conseil municipal avant la présente séance, d'y supprimer les points 5.6 et  
5.7 et d'adopter l'ordre du jour ainsi modifié :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2016;
4. Administration - Direction générale :
  - 4.1 Lecture du rapport de l'auditeur pour l'exercice financier 2015 par Mme France Pronovost, C.A. de la firme Désaulniers, Gélinas & Lanouette, C.A. s.e.n.c.r.l.;
  - 4.2 Résolution autorisant la signature d'une convention avec le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSS MCQ) relative au stationnement sur les terrains dont il est propriétaire ou gestionnaire;
  - 4.3 Résolution autorisant le Festival Western de St-Tite Inc. à vendre des boissons alcoolisées à différents endroits sur le territoire de la Ville de Saint-Tite durant les activités du Festival Western 2016;

- 4.4 Demande à la Sûreté du Québec l'aide de ses effectifs pour les services de sécurité durant la période du Festival Western 2016;
- 4.5 Demande au Canadien National d'éviter le transport des matières dangereuses durant l'événement du Festival Western 2016, de réduire la vitesse des trains et d'éviter si possible le passage d'un convoi ferroviaire lors de la grande parade à traction animale prévue le dimanche 11 septembre 2016;
- 4.6 Demande à la Régie du bâtiment du Québec l'aide de ses effectifs pour la vérification des installations de gaz propane et d'électricité durant la période du Festival Western édition 2016;
- 4.7 Demande au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation l'aide de ses effectifs pour la vérification des normes de qualité des aliments vendus au public durant la période du Festival Western édition 2016;
- 4.8 Demande à Hydro-Québec l'aide de ses effectifs et équipements durant la période du Festival Western prévue du 9 au 18 septembre 2016;
- 4.9 Demande au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSS MCQ), site CLSC Saint-Tite, sa collaboration pour mettre en place un service médical durant la période du Festival Western édition 2016;
- 4.10 Demande à Transports Canada d'appliquer la zone de protection de ¾ mille nautique en vertu de la Loi sur l'aéronautique du Canada et l'aide de ses effectifs durant le Festival Western 2016;
- 4.11 Demande de dérogation auprès du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation visant le prolongement des heures d'ouverture des établissements commerciaux du territoire dans le cadre de l'événement du Festival Western 2016, incluant la Fête du travail;
- 4.12 Résolution mandatant M. Benoît Thibodeau de Princeville de procéder à la restauration du cheval de la fontaine, au coût de 2 500 \$;
- 4.13 Résolution d'appui à la lettre transmise à M. le ministre Martin Coiteux aux maires des municipalités interpellées – dossier de financement de certains équipements supralocaux;
- 4.14 Résolution de demande d'intervention de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) – dossier des équipements supralocaux de la Ville de Shawinigan;
- 4.15 Résolution modifiant la résolution numéro 2015-03-50 concernant le projet de monnaie royale et de pièce officielle de monnaie du Festival Western de St-Tite (le versement d'une contribution financière de 20 000 \$ sur 3 ans (5 000 \$ en 2015, 5 000 \$ en 2016 et 10 000 \$ en 2017));

Greffé :

- 5.1 Avis de motion du règlement numéro 386-2016 relatif à l'administration et à la gestion de l'événement spécial : Festival Western de Saint-Tite;
- 5.2 Avis de motion du règlement numéro 387-2016 concernant la circulation et le stationnement sur les terrains du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec;
- 5.3 Adoption du règlement numéro 382-2016 identifiant les événements spéciaux qui auront lieu à Saint-Tite en 2016;

- 5.4 Adoption du règlement numéro 383-2016 décrétant un emprunt de 17 250 \$ au fonds de roulement de la Ville de Saint-Tite pour le projet de chaulage du Lac Pierre-Paul en 2016;
  - 5.5 Adoption du premier projet de règlement numéro 385-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 347-2014;
  - 5.6 Point supprimé;
  - 5.7 Point supprimé;
  - 5.8 Demande de soumissions par appel d'offres public pour les services professionnels de premiers soins pendant le Festival Western;
  - 5.9 Résolution d'adjudication du contrat pour les travaux de réfection des trottoirs sur une partie du boulevard Saint-Joseph et des rues Saint-Gabriel, du Moulin et Notre-Dame;
  - 5.10 Résolution d'adjudication du contrat pour l'ajout d'un entrepôt derrière l'aréna;
6. Loisirs et culture
- 6.1 Résolution d'adoption de la tarification du camp de jour et service de garde pour la saison estivale 2016;
  - 6.2 Adoption de la politique salariale du coordonnateur et des animateurs du camp de jour ainsi que des moniteurs surveillants-sauveteurs pour l'année 2016;
  - 6.3 Adoption de la grille de tarification pour la location de la glace du Sportium municipal pour l'année 2016;
  - 6.4 Résolution autorisant la tenue du spectacle Les 4 Chevaliers, qui aura lieu le 3 juin 2016 au stade de baseball, au coût de 3 000 \$;
  - 6.5 Résolution autorisant l'achat de quinze (15) tables à pique-nique au coût total de 1 868.55 \$ incluant le montage, la livraison et les taxes;
  - 6.6 Résolution autorisant l'achat d'un coffre en pin massif pour la bibliothèque municipale Marielle-Brouillette, au coût de 535 \$;
7. Ressources humaines :
- 7.1 Résolution autorisant le paiement de la cotisation professionnelle de Me Julie Marchand, greffière, auprès de la Chambre des notaires du Québec, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017, au coût de 1 299.12 \$ taxes incluses;
  - 7.2 Résolution autorisant l'embauche de M. Gilles Michaud à titre d'opérateur des eaux, poste temporaire, à compter du 11 mars 2016;
  - 7.3 Résolution autorisant M. Alain Tousignant, gestionnaire des eaux, à prendre part au congrès de l'Association Réseau Environnement qui s'est tenu les 15 et 16 mars 2016 à Québec, au coût de 476 \$ plus les taxes applicables;
8. Transport, hygiène du milieu, travaux publics :
- 8.1 Aucun point.

9. Urbanisme et développement du territoire :

9.1 Résolution d'appui à la CPTAQ concernant le morcellement du lot numéro 4578 297 et une partie du lot numéro 4 525 498 du cadastre du Québec en échange d'une partie des lots numéros 4 578 295 et 4 526 845 dudit cadastre;

10. Gestion des eaux :

10.1 Résolution mandatant la firme Stantec Experts-conseils de procéder à une étude pour le raccordement de la rue Adrien-Bélisle au réseau d'aqueduc, au coût de 4 178 \$ plus les taxes applicables;

10.2 Résolution autorisant l'achat d'un turbidimètre auprès de la firme Endress + Hauser, au prix de 4 974.03 \$ plus les taxes applicables;

10.3 Résolution mandatant la firme Endress + Hauser de procéder à la vérification et la validation du débitmètre du poste de chloration, au coût de 1 040 \$ plus les taxes applicables;

11. Autres sujets :

11.1 Résolution autorisant l'achat d'un billet pour le cocktail-bénéfice annuel de la Fondation du Collège Shawinigan, qui a eu lieu le 9 mars 2016, au coût de 95\$;

11.2 Résolution d'appui à la semaine de la sécurité publique ferroviaire qui aura lieu du 25 avril au 1<sup>er</sup> mai 2016;

11.3 Résolution octroyant une aide financière de 50 \$ au Club de patinage artistique Les Cabrioles pour la réalisation de l'activité « Lauréats Katleen-Bouchard » qui se tiendra le 7 mai 2016, à la Salle Aubin de Sainte-Thècle;

12. Résolution d'adoption des comptes à payer du 1<sup>er</sup> mars au 31 mars 2016 au montant de 312 482.36 \$;

13. Correspondance;

14. Affaires nouvelles;

15. Période de questions;

16. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

**2016-04-83**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> MARS 2016**

Il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller,  
appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère,  
et résolu :

De dispenser la greffière de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2016 tel que reçu par les membres du conseil avant la présente séance, ainsi que de l'accepter tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION

2016-04-84

LECTURE DU RAPPORT DE L'AUDITEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015 PAR MME FRANCE PRONOVOST, C.A. DE LA FIRME DÉSAULNIERS, GÉLINAS & LANOUILLE, C.A. S.E.N.C.R.L.

À ce moment de la réunion, Mme France Pronovost, C.A. auditrice indépendante de la firme Désaulniers, Gélinas & Lanouette, C.A. s.e.n.c.r.l., procède à la lecture des états financiers consolidés de la Ville de Saint-Tite pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015 :

<b>Revenus</b>	
<b>Fonctionnement</b>	
Taxes	4 157 040 \$
Paievements tenant lieu de taxes	315 144
Transferts	249 081
Services rendus	261 401
Festival western (vente de permis)	434 899
Imposition de droits	140 224
Amendes et pénalités	50 004
Intérêts	89 818
Autres revenus	4 561
Sous-total	5 702 172
<b>Investissement</b>	
Transferts	174 724
Total des revenus	<u>5 876 896 \$</u>
<b>Charges</b>	
Administration générale	791 032
Festival western	495 703
Sécurité publique	711 325
Transport (voirie-neige-éclairage des rues-transport adapté)	1 073 819
Hygiène du milieu	1 704 832
Santé et bien-être (OMH)	19 367
Aménagement, urbanisme et développement	208 914
Culture et bibliothèque	103 141
Loisirs	542 404
Frais de financement	255 515
Total	<u>5 906 052 \$</u>
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	
(Revenus moins Charges)	<b>(29 156 \$)</b>
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	(29 156)
Moins : revenus d'investissement	- 174 724
Excédent (déficit) de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales	Total <u>(203 880 \$)</u>
<b>CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>	
<i>Ajouter (déduire)</i>	
<b>Immobilisations</b> : Amortissement	583 535 \$
- Produit de cession	3 009 \$
- (Gain) perte sur cession	446 \$
<b>Financement</b>	
Financement à long terme des activités de fonctionnement	57 709 \$
Remboursement de la dette à long terme	(227 250 \$)
<b>Affectations</b>	
- Activités d'investissement	(42 767 \$)
- Excédent de fonctionnement non affecté	25 000 \$
- Excédent de fonctionnement affecté	33 779 \$
- Réserves financières et fonds réservés	<u>16 781 \$</u>
Sous-total	450 242 \$
<b>* Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales</b>	<b>246 362 \$</b>

\*L'excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales au montant de 246 362 \$ est composé de:

Excédent Régie des incendies du Centre-Mékinac :	9 984 \$
Excédent de fonctionnement revenus/charges de l'exercice:	236 378 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

Que le rapport financier de la Ville de Saint-Tite pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015 préparé par la firme Désaulniers, Gélinas & Lanouette, C.A. s.e.n.c.r.l., soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité

**2016-04-85**

**RÉSOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA MAURICIE-ET-DU-CENTRE-DU-QUÉBEC (CIUSS MCQ) RELATIVE AU STATIONNEMENT SUR LES TERRAINS DONT IL EST PROPRIÉTAIRE OU GESTIONNAIRE**

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSS MCQ) a adopté une politique relative au stationnement sur les terrains dont il est gestionnaire ou propriétaire et souhaite que des moyens efficaces contribuent au respect de cette politique;

ATTENDU QUE le CIUSS MCQ possède l'installation et le terrain de stationnement du Centre d'hébergement et CLSC Mgr Paquin;

ATTENDU QUE le CIUSS MCQ possède les droits de gestion des activités relatives au stationnement sur l'emplacement du CLSC Saint-Tite appartenant à la Société québécoise des infrastructures;

ATTENDU QUE l'article 79 de la *Loi sur les compétences municipales* (chapitre C-47.1) accorde à la Ville le pouvoir de faire des règlements pour déterminer, après avoir obtenu le consentement du propriétaire, les aires de stationnement privées auxquelles s'applique un règlement régissant le stationnement;

ATTENDU QUE le CIUSS MCQ a demandé à la Ville d'utiliser ce pouvoir pour édicter un règlement sur le stationnement des véhicules routiers sur les terrains des emplacements précités et créer des dispositions pénales à l'endroit des personnes qui le violeraient;

ATTENDU QU'il est nécessaire de signer une convention avec le CIUSS MCQ pour le contrôle des stationnements des installations lui appartenant ou dont il est gestionnaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Carpentier, conseiller, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la signature d'une convention avec le CIUSS MCQ relative au stationnement sur les terrains dont il est propriétaire ou gestionnaire;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le maire, M. André Léveillé et la directrice générale, Mme Alyne Trépanier, à signer la convention et tout autre document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**2016-04-86**

**RÉSOLUTION AUTORISANT LE FESTIVAL WESTERN DE ST-TITE INC. À VENDRE DES BOISSONS ALCOOLISÉES À DIFFÉRENTS ENDROITS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-TITE DURANT LES ACTIVITÉS DU FESTIVAL WESTERN 2016**

ATTENDU que l'organisation du Festival Western de St-Tite Inc. désire, par le biais de ses activités, offrir à la clientèle y prenant part, des boissons alcoolisées aux personnes âgées de 18 ans et plus;

ATTENDU que le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite juge opportun de permettre à l'organisation du Festival Western de vendre, à son profit, des boissons alcoolisées durant ses activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'organisation du Festival Western de St-Tite Inc. à vendre des boissons alcoolisées à l'intérieur des limites du territoire de la Ville de Saint-Tite lors de ses activités et aux endroits désignés sur les formulaires de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la saison estivale 2016;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la directrice générale, Mme Alyne Trépanier, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Tite tous les documents prévus à cette fin.

Adoptée à l'unanimité

**2016-04-87**

**DEMANDE À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC L'AIDE DE SES EFFECTIFS POUR LES SERVICES DE SÉCURITÉ DURANT LA PÉRIODE DU FESTIVAL WESTERN 2016**

Il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par M. Danielle Cormier, conseillère, et résolu :

QU'une demande soit faite auprès de la Sûreté du Québec afin d'obtenir l'aide de ses effectifs pour le service de sécurité dans la Ville de Saint-Tite durant les activités du Festival Western de Saint-Tite qui se tiendront du 9 au 18 septembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

**2016-04-88**

**DEMANDE AU CANADIEN NATIONAL D'ÉVITER LE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES DURANT L'ÉVÉNEMENT DU FESTIVAL WESTERN 2016, DE RÉDUIRE LA VITESSE DES TRAINS ET D'ÉVITER SI POSSIBLE LE PASSAGE D'UN CONVOI FERROVIAIRE LORS DE LA GRANDE PARADE À TRACTION ANIMALE PRÉVUE LE DIMANCHE 11 SEPTEMBRE 2016**

ATTENDU QUE l'organisation du Festival Western de St-Tite et le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite oeuvrent actuellement à préparer la 49<sup>e</sup> édition du Festival Western de Saint-Tite prévue du 9 au 18 septembre 2016;

ATTENDU QU'à cette occasion, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite met sur pied un important service de sécurité publique en raison de l'ampleur de l'événement étant qualifié et ce, à juste titre, d'événement d'envergure internationale;

ATTENDU QUE suite à de nombreuses concertations auprès des principaux intervenants en matière de sécurité publique, nous sommes tous d'avis que le fait d'éviter le transport par voie ferroviaire des matières dangereuses aiderait sensiblement à

minimiser les risques d'accident pouvant survenir durant cette courte période;

ATTENDU QU'à l'occasion de la tenue des activités du festival, une grande parade à traction animale défile dans les rues de la municipalité;

ATTENDU QU'afin d'éviter des accidents et de minimiser les risques avec les chevaux, il est souhaitable, si possible, d'éviter le passage d'un convoi ferroviaire lors de la grande parade à traction animale prévue le dimanche 11 septembre 2016 et si cela n'est pas possible, que les opérateurs de train réduisent la vitesse des trains au plus bas kilomètre heure possible;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Carpentier, conseiller, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite demande aux autorités du Canadien National d'éviter le transport des matières dangereuses sur le territoire durant l'événement du Festival Western prévu du 9 au 18 septembre 2016 afin de minimiser les risques potentiels en raison du volume de population et des visiteurs demeurant dans la ville durant cette activité d'envergure internationale;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite demande au Canadien National de collaborer avec les autorités municipales en évitant si possible, le passage d'un convoi ferroviaire lors de la grande parade à traction animale entre 11h00 et 16h00 le dimanche 11 septembre 2016 et si cela n'est pas possible, que les opérateurs de train réduisent la vitesse des trains au plus bas kilomètre heure possible.

Adoptée à l'unanimité

**2016-04-89**

**DEMANDE À LA RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC L'AIDE DE SES EFFECTIFS POUR LA VÉRIFICATION DES INSTALLATIONS DE GAZ PROPANE ET D'ÉLECTRICITÉ DURANT LA PÉRIODE DU FESTIVAL WESTERN ÉDITION 2016**

ATTENDU QUE l'organisation du Festival Western de St-Tite et le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite oeuvrent actuellement à préparer la 49<sup>e</sup> édition du Festival Western de Saint-Tite prévue du 9 au 18 septembre 2016;

ATTENDU QU'à cette occasion, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite met sur pied un important service de sécurité publique en raison de l'ampleur de l'événement étant qualifié, et ce à juste titre, d'événement d'envergure internationale;

ATTENDU QUE malgré la mise sur pied d'un tel service, nos ressources sont toutefois limitées à l'égard de la vérification des installations au gaz propane et d'électricité;

ATTENDU QUE durant cet événement, plusieurs petits commerces itinérants offrent à la clientèle du festival des produits d'alimentation nécessitant un équipement de propane;

ATTENDU QUE des milliers de véhicules récréatifs séjournent chez nous durant les 10 jours de l'événement et que ces derniers sont également munis d'une installation au propane;

ATTENDU QUE plusieurs firmes spécialisées dans le domaine de la livraison du gaz propane desservent les différents commerçants et stationnements de véhicules motorisés;

ATTENDU QUE les inspecteurs de la Régie du bâtiment du Québec sont les personnes les plus qualifiées pour faire respecter les lois en vigueur régissant le gaz propane et l'électricité;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite demande à la Régie du bâtiment du Québec l'aide de ses effectifs (inspecteurs) pour la vérification des installations de gaz propane et d'électricité pour la période du Festival Western prévu du 9 au 18 septembre 2016;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite requière également la collaboration de la Régie afin que les inspecteurs demeurent sur le territoire, et ce durant les 10 jours de l'événement, afin de procéder efficacement à une vérification systématique de toutes les installations temporaires de gaz propane et d'électricité dans un souci de sécurité vis-à-vis notre population et nos nombreux visiteurs.

Adoptée à l'unanimité

**2016-04-90**

**DEMANDE AU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION L'AIDE DE SES EFFECTIFS POUR LA VÉRIFICATION DES NORMES DE QUALITÉ DES ALIMENTS VENDUS AU PUBLIC DURANT LA PÉRIODE DU FESTIVAL WESTERN ÉDITION 2016**

ATTENDU QUE l'organisation du Festival Western de St-Tite et le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite oeuvrent actuellement à préparer la 49<sup>e</sup> édition du Festival Western de Saint-Tite prévue du 9 au 18 septembre 2016;

ATTENDU QU'à cette occasion, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite met sur pied un important service de sécurité publique en raison de l'ampleur de l'événement étant qualifié, et ce à juste titre, d'événement d'envergure internationale;

ATTENDU QUE malgré la mise sur pied d'un tel service, nos ressources sont toutefois limitées à l'égard de la vérification des aliments vendus au public durant cet événement;

ATTENDU QUE durant cet événement, plusieurs petits commerçants profitent de cette activité pour offrir, à une clientèle prenant part au festival, des produits d'alimentation préparés sur place;

ATTENDU QUE les inspecteurs du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation sont les personnes les plus qualifiées pour procéder à la vérification des aliments vendus au public et sont également en mesure de faire respecter les lois et règlements applicables en cette matière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Carpentier, conseiller, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite demande au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation l'aide de ses effectifs (inspecteurs), pour la vérification des normes de qualité des aliments vendus au public pour la période du Festival Western prévu du 9 au 18 septembre 2016;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite requière également la collaboration du ministère afin que les inspecteurs demeurent sur le territoire, et ce, durant les 10 jours de l'événement, afin de procéder efficacement à une vérification systématique de toutes les installations temporaires (kiosques de vente de nourriture) dans un souci de sécurité et de santé publique.

Adoptée à l'unanimité

**2016-04-91**

**DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC L'AIDE DE SES EFFECTIFS ET ÉQUIPEMENTS DURANT LA PÉRIODE DU FESTIVAL WESTERN PRÉVUE DU 9 AU 18 SEPTEMBRE 2016**

ATTENDU QUE l'organisation du Festival Western de St-Tite et le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite oeuvrent actuellement à préparer la 49<sup>e</sup> édition du Festival Western de Saint-Tite prévue du 9 au 18 septembre 2016;

ATTENDU QU'à cette occasion, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite met sur pied un important service de sécurité publique en raison de l'ampleur de l'événement étant qualifié, et ce à juste titre, d'événement d'envergure internationale;

ATTENDU QUE malgré la mise sur pied d'un tel service, nos ressources et nos compétences sont toutefois limitées advenant l'interruption de l'alimentation électrique sur l'ensemble du territoire;

ATTENDU que nos besoins énergétiques sont accrus, compte tenu des opérations commerciales se déroulant durant les activités du Festival Western;

ATTENDU que par mesure préventive, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite juge opportun d'obtenir la collaboration d'Hydro-Québec en s'assurant d'un service d'urgence mobilisé sur le territoire durant les 10 jours de l'événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite demande à Hydro-Québec l'aide de ses effectifs et équipements durant la période du Festival Western prévu du 9 au 18 septembre 2016;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite requière la collaboration d'Hydro-Québec en mettant sur pied un service d'urgence durant les 10 jours de l'événement sur le territoire advenant l'interruption de l'alimentation électrique;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite demande à Hydro-Québec que les camions et équipements servant aux travaux d'entretien et de remise en état du courant électrique soient disposés, durant les 10 jours, au site du poste de commandement de la sécurité de la ville soit au 375 rue Adrien-Bélisle à Saint-Tite;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite, dans un souci d'efficacité et de promptitude à répondre à tout appel d'urgence, demande à Hydro-Québec à ce que les effectifs attirés à cet horaire d'urgence soient du personnel de la région de Saint-Tite.

Adoptée à l'unanimité

**2016-04-92**

**DEMANDE AU CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA MAURICIE-ET-DU-CENTRE-DU-QUÉBEC (CIUSS MCQ), SITE CLSC SAINT-TITE, SA COLLABORATION POUR METTRE EN PLACE UN SERVICE MÉDICAL DURANT LA PÉRIODE DU FESTIVAL WESTERN ÉDITION 2016**

ATTENDU QUE l'organisation du Festival Western de St-Tite et le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite oeuvrent actuellement à préparer la 49<sup>e</sup> édition du Festival Western de Saint-Tite prévue du 9 au 18 septembre 2016;

ATTENDU QU'à cette occasion, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite met sur pied un important service de sécurité publique en raison de l'ampleur de l'événement étant qualifié, et ce à juste titre, d'événement d'envergure internationale;

ATTENDU QUE malgré la mise sur pied d'un tel service, nos ressources et nos compétences sont toutefois limitées à l'égard d'accidents corporels pouvant survenir durant cet événement;

ATTENDU QUE la population de Saint-Tite passe de 3 750 à 600 000 personnes durant les 10 jours de l'événement;

ATTENDU QUE par mesure préventive, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite juge opportun et nécessaire d'accroître les services médicaux tant au niveau des ressources humaines que du matériel médical sur le territoire même de l'événement pour parer à toute éventualité pouvant survenir durant les activités du Festival Western;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite demande aux dirigeants du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSS MCQ), site CLSC Saint-Tite, leur collaboration visant à mettre sur pied un service médical avec un nombre suffisant de ressources humaines ainsi que du matériel médical durant les 10 jours de l'événement du Festival Western prévu du 9 au 18 septembre 2016;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite compte sur la bonne collaboration des dirigeants du CIUSS MCQ, site CLSC Saint-Tite, afin de tout mettre en œuvre pour planifier et organiser un tel service médical, en mesure de parer à toute éventualité et accident corporel pouvant survenir durant les activités du Festival Western.

Adoptée à l'unanimité

**2016-04-93**

**DEMANDE À TRANSPORTS CANADA D'APPLIQUER LA ZONE DE PROTECTION DE ¾ MILLE NAUTIQUE EN VERTU DE LA LOI SUR L'AÉRONAUTIQUE DU CANADA ET L'AIDE DE SES EFFECTIFS DURANT LE FESTIVAL WESTERN 2016**

ATTENDU QUE lors des événements du Festival western de Saint-Tite tenus les années précédentes, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a obtenu la collaboration de Transports Canada;

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur l'aéronautique*, et plus précisément en vertu des dispositions de l'article 5.1, Transports Canada a limité l'espace aérien du territoire dans un rayon de 0,75 mN centré sur N 46 43 47 W72 33 12 (approx. 7 mN de cs j 7) SFC à 1500 pi ASL, sauf opérations médicales, tous les ACFT doivent demeurer à l'écart;

ATTENDU QUE cette restriction émise par Transports Canada a permis aux autorités

municipales de mieux contrôler les activités commerciales des hélicoptères et autres appareils volant à basse altitude durant cet événement d'envergure internationale;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite et l'organisation du Festival western de St-Tite oeuvrent actuellement à préparer la 49e édition de l'événement prévue du 9 au 18 septembre 2016;

ATTENDU QUE suite aux excellents résultats obtenus grâce à l'apport de Transports Canada, le conseil juge opportun d'obtenir pour l'événement 2016, la mise en vigueur de la zone de protection telle qu'établie;

ATTENDU QUE malgré la mise en vigueur d'une telle zone de protection, le conseil municipal désire obtenir l'aide des inspecteurs et enquêteurs de Transports Canada durant tout l'événement, afin de mieux contrôler les activités commerciales des hélicoptères et autres appareils volants et de sensibiliser les pilotes à respecter la zone de protection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Carpentier, conseiller, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite demande à Transports Canada d'attester de nouveau pour la 49e édition du Festival Western prévue du 9 au 18 septembre 2016, la mise en vigueur de la zone de protection de ¾ mille nautique suivant les dispositions de l'article 5.1 de la *Loi sur l'aéronautique*;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite demande à Transports Canada la présence des inspecteurs et enquêteurs durant tout l'événement du Festival Western afin de procéder efficacement au contrôle des activités commerciales des hélicoptères et autres appareils volants et de sensibiliser les pilotes à respecter la zone de protection;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite compte sur la bonne collaboration de Transports Canada pour donner suite à cette requête dans les meilleurs délais, pour qu'il puisse aviser les propriétaires des terrains louant des emplacements de site d'atterrissage et de décollage à des firmes spécialisées dans le domaine de l'aéronautique, profitant de cet événement d'envergure internationale à des fins commerciales.

Adoptée à l'unanimité

**2016-04-94**

**DEMANDE DE DÉROGATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION VISANT LE PROLONGEMENT DES HEURES D'OUVERTURE DES ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX DU TERRITOIRE DANS LE CADRE DE L'ÉVÉNEMENT DU FESTIVAL WESTERN 2016, INCLUANT LA FÊTE DU TRAVAIL**

ATTENDU que l'organisation du Festival Western de St-Tite et le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite œuvrent actuellement à préparer la 49e édition du Festival Western de Saint-Tite prévue du 9 au 18 septembre 2016;

ATTENDU que cet événement est qualifié à juste titre d'événement touristique d'envergure internationale;

ATTENDU que nous accueillons plus de 600 000 visiteurs à chaque année durant les dix(10) jours de l'événement;

ATTENDU qu'afin d'être en mesure de répondre à la demande des festivaliers pour se procurer les denrées et autres produits de consommation, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite désire demander au ministère du Développement économique, de

l’Innovation et de l’Exportation la permission de prolonger les heures d’ouverture des établissements commerciaux du territoire, dans le cadre de l’événement du Festival Western édition 2016 et de permettre d’ouvrir les commerces la fin de semaine de la Fête du Travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite demande au ministère du Développement économique, de l’Innovation et de l’Exportation une dérogation pour un événement spécial, au sens de l’article 14 de la *Loi sur les heures et les jours d’admission dans les établissements commerciaux*, visant à autoriser les établissements commerciaux de la Ville de Saint-Tite à admettre exceptionnellement le public en dehors des heures d’ouverture prévues par la loi, soit de 8 h à 23 h, de la fin de semaine de la Fête du travail jusqu’au dernier dimanche du Festival Western de St-Tite, soit du 3 au 18 septembre 2016.

Adoptée à l’unanimité

**2016-04-95**      **RÉSOLUTION MANDATANT M. BENOÎT THIBODEAU DE PRINCEVILLE, DE PROCÉDER À LA RESTAURATION DU CHEVAL DE LA FONTAINE, AU COÛT DE 2 500 \$**

ATTENDU QU’il est nécessaire de procéder à la restauration du cheval situé au centre de la fontaine municipale;

ATTENDU la proposition de M. Benoît Thibodeau de Princeville, spécialisé dans ce domaine, au coût de 2 500 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite mandate M. Benoît Thibodeau de Princeville, de procéder à la restauration du cheval de la fontaine, au coût de 2 500 \$.

Adoptée à l’unanimité

**2016-04-96**      **RÉSOLUTION D’APPUI À LA LETTRE TRANSMISE À M. LE MINISTRE MARTIN COITEUX AUX MAIRES DES MUNICIPALITÉS INTERPELÉES – DOSSIER DE FINANCEMENT DE CERTAINS ÉQUIPEMENTS SUPRALOCAUX**

ATTENDU le litige qui oppose la Ville de Shawinigan aux dix (10) municipalités voisines, dont la Ville de Saint-Tite, pour notre participation au financement de certains équipements, infrastructures, services et activités de la ville;

ATTENDU QUE l’apport des collectivités voisines est essentiel à la vitalité économique de la Ville de Shawinigan et que les utilisateurs extérieurs de ses services soulagent déjà le fardeau fiscal de ses contribuables;

ATTENDU QUE la Ville de Shawinigan et les municipalités interpelées ont fait consensus sur le fait que les services doivent être financés par ceux qui les utilisent;

ATTENDU le refus de la Ville de Shawinigan de souscrire à l’approche « utilisateur/payeur » mis de l’avant par les municipalités;

ATTENDU QUE la Ville de Shawinigan a décidé d’en appeler à l’autorité du ministre des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire pour que la Commission municipale du Québec intervienne, lui fasse ses recommandations et que, ultimement,

nous soyons contraints, par décret ministériel, de participer à son financement;

ATTENDU QUE, selon nous, l'équité fiscale nous interdit de prendre les taxes de l'ensemble de nos contribuables, ou de réduire leurs services, pour aider la Ville de Shawinigan à financer des services dont se prévaut seulement un faible pourcentage de notre population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

D'appuyer la lettre produite par les maires des dix (10) municipalités adressée, en date du 18 mars 2016, à Monsieur le ministre Martin Coiteux du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour faire valoir leurs points de vue.

Adoptée à l'unanimité

**2016-04-97**

**RÉSOLUTION DE DEMANDE D'INTERVENTION DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) – DOSSIER DES ÉQUIPEMENTS SUPRALOCAUX DE LA VILLE DE SHAWINIGAN**

ATTENDU le dépôt en date du 20 octobre 2015, de l'étude du coût de revient du Service loisirs, culture et vie communautaire, préparé par la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour la Ville de Shawinigan;

ATTENDU QUE les municipalités sollicitées n'ont pas l'intention de conclure d'entente sur la base du rapport soumis, le jugeant inapproprié;

ATTENDU ainsi le litige qui oppose la Ville de Shawinigan aux dix (10) municipalités voisines pour leur participation au financement de certains équipements, infrastructures, services et activités de la ville;

ATTENDU l'approche envisagée par la Ville de Shawinigan d'exiger une contribution de la part des municipalités sollicitées au lieu que les services soient financés par ceux qui les utilisent selon la formule utilisateur-payeur;

ATTENDU QUE cette approche a maints effets :

- Elle est injuste parce qu'elle demande aux petites municipalités de taxer l'ensemble des contribuables ou de réduire leurs services, pour aider les villes à financer des services dont se prévaut seulement un faible pourcentage de la population desdites municipalités;
- Elle est contre-productive parce qu'elle permet aux villes d'échapper à la libre concurrence, ce qui peut mener tout droit à l'augmentation des coûts;
- Elle est pernicieuse parce qu'elle permet aux villes d'élargir indirectement leur assiette fiscale, ce qui mène tout droit à l'érosion des juridictions des petites municipalités;

ATTENDU QUE cette approche a tendance à se répandre au Québec;

ATTENDU la résolution R 120-08-03-16 de la Ville de Shawinigan demandant l'intervention du Ministre afin de forcer les municipalités à financer certains services de la Ville de Shawinigan par l'intervention de la Commission municipale du Québec;

ATTENDU QUE seules dix (10) municipalités, attachées à trois MRC différentes, doivent, contre leur volonté, faire face à cette demande de la Ville de Shawinigan;

ATTENDU QUE les services de proximité sont un enjeu important pour la FQM et que

l'approche envisagée par la Ville de Shawinigan va à l'encontre de cette orientation et attaque l'autonomie des petites municipalités;

ATTENDU QUE la FQM a comme mission première la défense de ses membres;

ATTENDU QUE l'enjeu est majeur en terme d'équité fiscale, de saine gestion des services municipaux et de protection des juridictions municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite demande à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) d'intervenir dans ce dossier en assurant les services de support nécessaires et de procéder aux revendications appropriées auprès des instances gouvernementales;

QUE soit reconnu l'apport des collectivités voisines à la vitalité économique des villes et le fait que les utilisateurs extérieurs de leurs services soulagent le fardeau fiscal de leurs contribuables;

QUE l'approche « utilisateur/payeur » soit privilégiée parce qu'elle est plus respectueuse des contribuables des petites municipalités et plus rassurante quant au maintien des coûts de revient à un niveau acceptable par les consommateurs.

Adoptée à l'unanimité

#### **2016-04-98**

#### **RÉSOLUTION MODIFIANT LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-03-50 CONCERNANT LE PROJET DE MONNAIE ROYALE ET DE PIÈCE OFFICIELLE DE MONNAIE DU FESTIVAL WESTERN DE ST-TITE (LE VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 20 000 \$ SUR 3 ANS (5 000 \$ EN 2015, 5 000 \$ EN 2016 ET 10 000 \$ EN 2017))**

ATTENDU que la résolution numéro 2015-03-50 adoptée le 3 mars 2015 prévoyait le versement d'une contribution financière de 20 000 \$ sur 3 ans, au projet de monnaie de commerce et de pièce de monnaie officielle du Festival Western de St-Tite, soit 5 000 \$ en 2015, 5 000 \$ en 2016 et 10 000 \$ en 2017;

ATTENDU QUE le projet n'a pas connu le succès escompté et qu'il ne sera pas réalisé en 2016 et 2017;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier à cet effet, la résolution numéro 2015-03-50;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite modifie la résolution numéro 2015-03-50 adoptée le 3 mars 2015, afin que la contribution financière soit réduite à 5 000 \$ pour le projet réalisé en 2015.

Adoptée à l'unanimité

#### **MOTION**

#### **AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 386-2016 RELATIF À L'ADMINISTRATION ET À LA GESTION DE L'ÉVÉNEMENT SPÉCIAL : FESTIVAL WESTERN DE SAINT-TITE**

Madame la conseillère Danielle Cormier donne avis de motion qu'il sera soumis, lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 386-2016 relatif à l'administration et à la gestion de l'événement spécial : Festival Western de Saint-Tite.

Ce règlement a pour objet l'administration et la gestion de l'événement spécial

Festival Western de Saint-Tite qui a lieu à chaque année sur le territoire de la Ville de Saint-Tite.

**MOTION**

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 387-2016 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT SUR LES TERRAINS DU CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA MAURICIE-ET-DU-CENTRE-DU-QUÉBEC**

Monsieur le conseiller Jacques Carpentier donne avis de motion qu'il sera soumis, lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 387-2016.

Ce règlement a pour objet de régir la circulation et le stationnement sur les terrains du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec.

**2016-04-99**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 382-2016 IDENTIFIANT LES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX QUI AURONT LIEU À SAINT-TITE EN 2016**

ATTENDU QU'un avis de motion du règlement numéro 382-2016 identifiant les événements spéciaux qui auront lieu à Saint-Tite en 2016, a été donné à la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2016;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de déterminer les événements spéciaux devant avoir lieu en 2016 sur le territoire de la Ville de Saint-Tite, le tout en vertu de la Loi concernant la Ville de Saint-Tite (projet de loi 208 privé);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE soit adopté le règlement numéro 382-2016 identifiant les événements spéciaux qui auront lieu à Saint-Tite en 2016.

Adoptée à l'unanimité

**2016-04-100**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 383-2016 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 17 250 \$ AU FONDS DE ROULEMENT DE LA VILLE DE SAINT-TITE POUR LE PROJET DE CHAULAGE DU LAC PIERRE-PAUL EN 2016**

ATTENDU QU'un avis de motion du règlement numéro 383-2016 décrétant un emprunt de 17 250 \$ au fonds de roulement de la Ville de Saint-Tite pour le projet de chaulage du Lac Pierre-Paul en 2016, a été donné à la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2016;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'autoriser un emprunt de 17 250 \$ au fonds de roulement de la Ville de Saint-Tite pour financer le projet de chaulage du Lac Pierre-Paul en 2016.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller,



appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère,  
et résolu :

QUE soit adopté le règlement numéro 383-2016 décrétant un emprunt de 17 250 \$ au fonds de roulement de la Ville de Saint-Tite pour le projet de chaulage du Lac Pierre-Paul en 2016.

Adoptée à l'unanimité

**2016-04-101** **ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 385-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 347-2014**

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 347-2014 est en vigueur depuis le 26 mai 2014;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter des modifications à ce règlement et notamment d'ajouter un article relatif à la tenue de production extérieure à caractère commercial ou public d'une œuvre musicale, instrumentale ou vocale, de clarifier une condition relative à un atelier artisanal, de préciser un article de la terminologie, de modifier les usages dans les zones 1-F, 3-F et 4-F, d'agrandir la zone 105-Cb, d'ajouter la sous-classe « maison mobile » à la zone 3-F et d'harmoniser le contenu du règlement de zonage avec le règlement relatif à l'administration et la gestion de l'événement spécial : Festival Western de Saint-Tite aux fins d'y modifier notamment la section 13 portant sur les usages temporaires.

ATTENDU les dispositions des articles 123 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère,  
appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller,  
et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite adopte, conformément à l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le premier projet de règlement numéro 385-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 347-2014. Le projet de règlement est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE le conseil municipal délègue à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation, le tout conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

QU'une copie du présent projet de règlement soit transmise à la MRC de Mékinac.

Adoptée à l'unanimité

**2016-04-102** **DEMANDE DE SOUMISSIONS PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS DE PREMIERS SOINS PENDANT LE FESTIVAL WESTERN**

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à une demande de soumissions par appel d'offres public pour les services professionnels de premiers soins dans le cadre du Festival Western 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller,  
appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller,  
et résolu :

D'autoriser Me Julie Marchand, greffière, à procéder à la demande de soumissions par appel d'offres public pour les services professionnels de premiers soins dans le cadre du Festival Western 2016 et optionnelle pour les éditions 2017, 2018, 2019 et 2020;

De désigner Me Julie Marchand, greffière, à titre de responsable de la gestion et du suivi de la demande de soumissions.

Adoptée à l'unanimité

**2016-04-103**

**RÉSOLUTION D'ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES TROTTOIRS SUR UNE PARTIE DU BOULEVARD SAINT-JOSEPH ET DES RUES SAINT-GABRIEL, DU MOULIN ET NOTRE-DAME**

ATTENDU QUE lors d'un appel d'offres public qui se terminait le 14 mars 2016, six (6) soumissions ont été reçues, soient :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant soumission</b>
B.M.Q. Inc.	233 406.15 \$ taxes incluses
Jean Leclerc Excavation Inc.	185 730.62 \$ taxes incluses
Béton GL Inc.	208 989.91 \$ taxes incluses
Trois-Rivières Cimentier Inc.	164 699.12 \$ taxes incluses
Cimentier Laviolette Inc.	161 004.09 \$ taxes incluses
Construction David Perreault Inc.	274 215.38 \$ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par M. Jacques Carpentier, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accorde le contrat pour les travaux de réfection des trottoirs sur une partie du boulevard Saint-Joseph et des rues Saint-Gabriel, Notre-Dame et du Moulin, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Cimentier Laviolette Inc., au montant de 161 004.09 \$ taxes incluses, conformément aux spécifications du document d'appel d'offres que l'adjudicataire s'engage à respecter.

Adoptée à l'unanimité

**2016-04-104**

**RÉSOLUTION D'ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'AJOUT D'UN ENTREPÔT DERRIÈRE L'ARÉNA**

ATTENDU QUE lors d'un appel d'offres public qui se terminait le 22 mars 2016, neuf (9) soumissions ont été reçues, soient :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant soumission</b>
Construction Richard Champagne	140 723.15 \$ excluant les taxes
Construction Cha-Ric Inc.	114 964.00 \$ excluant les taxes
Construction Éric St-Arnaud Inc.	152 627.93 \$ excluant les taxes
Construction R. Cloutier Inc.	148 643.72 \$ excluant les taxes
Construction Paul Béland	139 597.78 \$ excluant les taxes

P.A. Bisson Inc.	157 410.00 \$ excluant les taxes
Construction JL Groleau Inc.	150 700.00 \$ excluant les taxes
Henri St-Amant et Fils Inc.	156 927.00 \$ excluant les taxes
Construction CMA.	148 612.00 \$ excluant les taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Dampousse, conseiller, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accorde le contrat pour l'ajout d'un entrepôt derrière l'aréna, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Construction Cha-Ric Inc., au montant de 114 964.00 \$ excluant les taxes, conformément aux spécifications du document d'appel d'offres que l'adjudicataire s'engage à respecter.

Adoptée à l'unanimité

**2016-04-105      RÉSOLUTION D'ADOPTION DE LA TARIFICATION DU CAMP DE JOUR ET SERVICE DE GARDE POUR LA SAISON ESTIVALE 2016**

ATTENDU qu'il y a lieu d'adopter la tarification du camp de jour et service de garde pour la saison estivale 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite adopte la tarification du camp de jour et service de garde pour la saison estivale 2016 plus amplement décrite comme suit :

**A) CAMP DE JOUR :                      Période du 27 juin 2016 au 19 août 2016**

TARIF RÉSIDENT - AVEC RABAIS			
	1er enfant	2ième enfant	3ième enfant
CDJ ÉTÉ	190.00 \$	170.00 \$	150.00 \$

TARIF NON RÉSIDENT - AVEC RABAIS			
	1er enfant	2ième enfant	3ième enfant
CDJ ÉTÉ	240.00 \$	220.00 \$	200.00 \$

TARIF RÉSIDENT - SANS RABAIS			
	1er enfant	2ième enfant	3ième enfant
CDJ ÉTÉ	200.00 \$	180.00 \$	160.00 \$
SEMAINE	50.00 \$	50.00 \$	50.00 \$
JOURNÉE	12.00 \$	12.00 \$	12.00 \$

TARIF NON RÉSIDENT - SANS RABAIS			
	1er enfant	2ième enfant	3ième enfant
CDJ ÉTÉ	250 \$	230 \$	210 \$
SEMAINE	65.00 \$	65.00 \$	65.00 \$
JOURNÉE	15.00 \$	15.00 \$	15.00 \$

SEMAINE DE PROLONGATION (22 AU 26 AOÛT)			
	1er enfant	2ième enfant	3ième enfant
9H30 À 17H30	70.00 \$	60.00 \$	50.00 \$

**B) SERVICE DE GARDE :**

SERVICE DE GARDE	
ÉTÉ	50.00 \$
10 périodes	20.00 \$
4 périodes	10.00 \$

Adoptée à l'unanimité

**2016-04-106**

**ADOPTION DE LA POLITIQUE SALARIALE DU COORDONNATEUR ET DES ANIMATEURS DU CAMP DE JOUR AINSI QUE DES MONITEURS SURVEILLANTS-SAUVETEURS POUR L'ANNÉE 2016**

ATTENDU QU'il y a lieu de réviser la politique salariale du coordonnateur et des animateurs du camp de jour ainsi que des moniteurs surveillants-sauveteurs pour l'année 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite adopte la politique salariale pour le coordonnateur et les animateurs du camp de jour ainsi que pour les moniteurs surveillants-sauveteurs, jointe à la présente résolution, en annexe B, pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité

**2016-04-107**

**ADOPTION DE LA GRILLE DE TARIFICATION POUR LA LOCATION DE LA GLACE DU SPORTIUM MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2016**

ATTENDU qu'il y a lieu de réviser la grille de tarification pour la location de la glace du Sportium municipal pour l'année 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite adopte la grille de tarification suivante pour la location de la glace du Sportium municipal pour l'année 2016 :

## **Sportium municipal, location de la glace, 425 boulevard St-Joseph**

---

### **Location commerciale**

Soir et fin de semaine	145\$ l'heure	TPS et TVQ en sus
Jour de la semaine (sauf férié)	105\$ l'heure	TPS et TVQ en sus

### **Organisme accrédité, volet jeunesse**

**Entente Spéciale** Gratuit

Adoptée à l'unanimité

### **2016-04-108 RÉSOLUTION AUTORISANT LA TENUE DU SPECTACLE LES 4 CHEVALIERS, QUI AURA LIEU LE 3 JUIN 2016 AU STADE DE BASEBALL, AU COÛT DE 3 000 \$**

ATTENDU l'offre reçue des 4 Chevaliers de présenter un spectacle au stade de baseball;

ATTENDU QUE le spectacle serait présenté le 3 juin 2016, au coût de 3 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte l'offre des 4 Chevaliers et autorise la tenue de leur spectacle qui aura lieu le 3 juin 2016, au stade de baseball, au coût de 3 000 \$.

Adoptée à l'unanimité

### **2016-04-109 RÉSOLUTION AUTORISANT L'ACHAT DE QUINZE (15) TABLES À PIQUE-NIQUE AU COÛT TOTAL DE 1 868.55 \$ INCLUANT LE MONTAGE, LA LIVRAISON ET LES TAXES**

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à l'acquisition de tables à pique-nique pour les besoins de la Ville de Saint-Tite;

ATTENDU QUE le prix unitaire des tables à pique-nique s'élève à 81.37 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE ces tables doivent être montées;

ATTENDU l'offre de l'école secondaire Paul-Le-Jeune d'en effectuer le montage, au coût de 300 \$;

ATTENDU QUE le coût total s'élève à 1 868.55 \$ taxes incluses incluant le montage, la livraison et les taxes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par M. Jacques Carpentier, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'achat de quinze (15) tables à pique-nique au coût total de 1 868.55 \$ incluant le montage, la livraison et les taxes et mandate l'école secondaire Paul-Le-Jeune d'en effectuer le montage, au coût de 300\$.

Adoptée à l'unanimité

### **2016-04-110 RÉSOLUTION AUTORISANT L'ACHAT D'UN COFFRE EN PIN MASSIF POUR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE MARIELLE-BROUILLETTE, AU COÛT DE 535 \$**

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à l'achat d'un coffre pour les besoins de la bibliothèque municipale Marielle-Brouillette;

ATTENDU la proposition de M. Gilles Barbeau de procéder à la confection d'un coffre en pin massif, au coût de 535 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère,  
appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller,  
et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'achat d'un coffre en pin massif pour la bibliothèque municipale Marielle-Brouillette, auprès de M. Gilles Barbeau, au coût de 535 \$.

Adoptée à l'unanimité

**2016-04-111** **RÉSOLUTION AUTORISANT LE PAIEMENT DE LA COTISATION PROFESSIONNELLE DE ME JULIE MARCHAND, GREFFIÈRE, AUPRÈS DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC, POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2016 AU 31 MARS 2017, AU COÛT DE 1 299.12 \$ TAXES INCLUSES**

ATTENDU QUE Me Julie Marchand, greffière, est membre de la Chambre des Notaires du Québec;

ATTENDU QU'une cotisation professionnelle est payable annuellement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller,  
appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,  
et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une somme de 1 299.12 \$ taxes incluses pour le renouvellement de la cotisation professionnelle de Me Julie Marchand, auprès de la Chambre des Notaires du Québec, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017.

Adoptée à l'unanimité

**2016-04-112** **RÉSOLUTION AUTORISANT L'EMBAUCHE DE M. GILLES MICHAUD À TITRE D'OPÉRATEUR SERVICE DES EAUX, POSTE TEMPORAIRE, À COMPTER DU 11 MARS 2016**

ATTENDU QUE le Service des eaux a des besoins supplémentaires de main d'œuvre pour la période estivale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller,  
appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller,  
et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'embauche de M. Gilles Michaud à titre d'opérateur service des eaux, poste temporaire, à compter du 11 mars 2016;

QUE les conditions salariales reliées à cet emploi sont stipulées à la convention collective des employés (es) municipaux de la Ville de Saint-Tite.

Adoptée à l'unanimité

**2016-04-113** **RÉSOLUTION AUTORISANT M. ALAIN TOUSIGNANT, GESTIONNAIRE DES EAUX, À PRENDRE PART AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION RÉSEAU ENVIRONNEMENT QUI S'EST TENU LES 15 ET 16 MARS 2016 À QUÉBEC, AU COÛT DE 476 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES**

ATTENDU QUE l'Association Réseau Environnement a tenu son congrès annuel à Québec les 15 et 16 mars 2016;

ATTENDU QUE M. Alain Tousignant, gestionnaire des eaux a manifesté l'intérêt d'y assister,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Carpentier, conseiller, appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise M. Alain Tousignant, gestionnaire des eaux à prendre part au congrès annuel de l'Association Réseau Environnement les 15 et 16 mars 2016, qu'il défraie le coût d'inscription au montant de 476 \$ plus les taxes applicables et rembourse les frais de déplacement et d'hébergement encourus sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

**2016-04-114**

**RÉSOLUTION D'APPUI À LA CPTAQ CONCERNANT LE MORCELLEMENT DU LOT NUMÉRO 4 578 297 ET UNE PARTIE DU LOT NUMÉRO 4 525 498 DU CADASTRE DU QUÉBEC EN ÉCHANGE D'UNE PARTIE DES LOTS NUMÉROS 4 578 295 ET 4 526 845 DUDIT CADASTRE**

ATTENDU QUE la requérante désire céder une partie des lots numéros 4 526 845 et 4 578 295 du cadastre du Québec ayant une superficie totale d'environ 337,8 mètres carrés en échange du lot numéro 4 578 297 d'une superficie de 227,1 mètres carrés et d'une partie du lot numéro 4 525 498 dudit cadastre ayant une superficie d'environ 222,6 mètres carrés;

ATTENDU QUE des installations de la pisciculture sont situées sur les lots que la requérante désire acquérir;

ATTENDU QUE les acquéreurs des parties de lots numéros 4 526 845 et 4 578 295 utilisent cette superficie comme champ de pâturage et que la vocation des terrains demeurera agricole;

ATTENDU QUE l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ne sera pas affectée;

ATTENDU QU'il n'y aura pas d'impact négatif à la culture;

ATTENDU QU'il n'y aura pas d'impact à l'implantation d'installation d'élevage;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'effet négatif sur la préservation pour l'agriculture des ressources en eau et sol;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil appuie la demande à la CPTAQ afin d'autoriser le morcellement du lot numéro 4 578 297 et d'une partie du lot numéro 4 525 498 du cadastre du Québec en échange d'une partie des lots numéros 4 578 295 et 4 526 845 dudit cadastre;

QUE le conseil informe la requérante que les parties de lot acquises devront faire partie de l'unité d'évaluation foncière des lots numéros 4 526 845 et 4 578 295 étant donné la présence d'une résidence et ce, malgré la contiguïté des deux propriétés suite à l'échange.

QUE la demande est conforme aux règlements municipaux.

Adoptée à l'unanimité

**2016-04-115**     **RÉSOLUTION MANDATANT LA FIRME STANTEC EXPERTS-CONSEILS DE PROCÉDER À UNE ÉTUDE SUR LE RACCORDEMENT DE LA RUE ADRIEN-BÉLISLE AU RÉSEAU D'AQUEDUC, AU COÛT DE 4 178 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES**

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à une étude sur le raccordement de la rue Adrien-Bélisle au réseau d'aqueduc, en vue de la réalisation possible d'un important projet immobilier;

ATTENDU l'offre de services de la firme Stantec Experts-conseils, au coût de 4 178 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite mandate la firme Stantec Experts-conseils de procéder à une étude sur le raccordement de la rue Adrien-Bélisle au réseau d'aqueduc, au coût de 4 178 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

**2016-04-116**     **RÉSOLUTION AUTORISANT L'ACHAT D'UN TURBIDIMÈTRE AUPRÈS DE LA FIRME ENDRESS + HAUSER, AU PRIX DE 4 974.03 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES**

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à l'achat d'un turbidimètre afin de maintenir un contrôle sur la qualité de l'eau;

ATTENDU la proposition de la firme Endress + Hauser, pour un turbidimètre Turbimax CUS52D et les accessoires, au prix de 4 974.03 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Carpentier, conseiller appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'achat d'un turbidimètre Turbimax CUS52D et les accessoires prévus à la soumission 2002566811, auprès de la firme Endress + Hauser, au prix de 4 974.03 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

**2016-04-117**     **RÉSOLUTION MANDATANT LA FIRME ENDRESS + HAUSER DE PROCÉDER À LA VÉRIFICATION ET LA VALIDATION DU DÉBITMÈTRE DU POSTE DE CHLORATION, AU COÛT DE 1 040 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES**

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à la vérification et la validation du débitmètre du poste de chloration afin de se conformer aux exigences réglementaires;

ATTENDU l'offre de services de la firme Endress + Hauser, au coût de 1 040 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite mandate la firme Endress + Hauser de procéder à la vérification et la validation du débitmètre du poste de chloration, au coût de 1 040 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité



**2016-04-118**     **RÉSOLUTION AUTORISANT L'ACHAT D'UN BILLET POUR LE COCKTAIL-BÉNÉFICE ANNUEL DE LA FONDATION DU COLLÈGE SHAWINIGAN, QUI A EU LIEU LE 9 MARS 2016, AU COÛT DE 95 \$**

ATTENDU l'invitation reçue de la Fondation du Collège Shawinigan, pour participer à son cocktail-bénéfice qui a eu lieu le 9 mars 2016;

ATTENDU que le coût du billet était de 95 \$ par personne;

ATTENDU que le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a jugé pertinent d'être représenté lors de ce cocktail-bénéfice;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement de la somme de 95 \$ auprès de la Fondation du Collège Shawinigan pour l'achat d'un billet pour le cocktail-bénéfice qui a eu lieu 9 mars 2016.

Adoptée à l'unanimité

**2016-04-119**     **RÉSOLUTION D'APPUI À LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE FERROVIAIRE QUI AURA LIEU DU 25 AVRIL AU 1<sup>ER</sup> MAI 2016**

ATTENDU la tenue à travers le Canada de la *Semaine de la sécurité publique ferroviaire* du 25 avril au 1<sup>er</sup> mai 2016;

ATTENDU QU'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

ATTENDU QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec l'industrie ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias, et autres organisations ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

ATTENDU la demande d'Opération Gareautrain que le Conseil municipal appuie en adoptant la présente résolution les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller, et résolu :

D'appuyer la *Semaine de la sécurité publique ferroviaire*, un événement national, se déroulant du 25 avril au 1<sup>er</sup> mai 2016.

Adoptée à l'unanimité

**2016-04-120**     **RÉSOLUTION OCTROYANT UNE AIDE FINANCIÈRE DE 50 \$ AU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LES CABRIOLES POUR LA RÉALISATION DE L'ACTIVITÉ « LAURÉATS KATLEEN-BOUCHARD », QUI SE TIENDRA LE 7 MAI 2016, À LA SALLE AUBIN DE SAINTE-THÈCLE**

ATTENDU QUE le Club de patinage artistique Les Cabrioles a déposé une demande d'aide financière pour la réalisation de l'activité « Lauréats Katleen-Bouchard », qui se tiendra le 7 mai 2016, à la Salle Aubin de Sainte-Thècle;

ATTENDU QUE cette activité sera l'occasion de souligner, lors d'un gala reconnaissance, les efforts, la persévérance et les forces de tous les jeunes sans exception, en remettant des trophées aux patineurs et patineuses qui se sont illustrés dans différentes catégories;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par M. Jacques Carpentier, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une aide financière de 50 \$ au Club de patinage Les Cabrioles pour la réalisation de l'activité « Lauréats Katleen-Bouchard », qui se tiendra le 7 mai 2016, à la Salle Aubin de Sainte-Thècle.

Adoptée à l'unanimité

**2016-04-121**     **RÉSOLUTION D'ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU 1<sup>ER</sup> AU 31 MARS 2016 AU MONTANT DE 312 482.36 \$**

ATTENDU QUE pour l'approbation des comptes à payer du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2016, chacun des membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période;

Je soussignée, Alyne Trépanier, directrice générale de la Ville de Saint-Tite, certifie par la présente que des crédits budgétaires de l'ordre de 312 482.36 \$ sont disponibles en date du 5 avril 2016.

Alyne Trépanier,  
directrice générale

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE des comptes au montant de trois cent douze mille quatre cent quatre-vingt-deux dollars et trente-six cents (312 482.36 \$) soient acceptés et payés.

Adoptée à l'unanimité

**CORRESPONDANCE**

**AFFAIRES NOUVELLES**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2016-04-122**    **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,  
appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller,  
et résolu que la séance soit levée à 21 heures 28.

Adoptée à l'unanimité

---

Me Julie Marchand, greffière

---

André Léveillé, maire